



N°637/ABA/CM/SP/2010/ie

Berlin, le 25 août 2010

L'Ambassadeur

A

Monsieur Epiphane YEYI
Président du Bureau exécutif de la Fédération
des Associations des ressortissants béninois
d'Allemagne

Buchenstr. 25
27449 - Kutenholz

Objet : Reconnaissance du baccalauréat béninois et accès direct aux études supérieures en Allemagne.

Monsieur le Président,

A ma prise de fonction, l'épineuse question de la reconnaissance du baccalauréat béninois pour un accès direct aux études supérieures en Allemagne à l'instar des baccalauréats d'autres pays de la sous-région m'a été posée avec acuité par les représentants des communautés béninoises en Allemagne lors de la séance de travail que nous avons eue en septembre 2008. Cette préoccupation est souvent revenue au cours des rencontres que j'ai eues avec la communauté lors des missions effectuées dans différentes régions d'Allemagne.

Prenant toute la mesure de l'importance de cette question, l'ambassade s'est évertuée, ensemble avec ses partenaires, à prendre les mesures hardies pour un réexamen des grilles d'évaluation de l'ensemble des baccalauréats béninois par les services techniques allemands.

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de vous annoncer que les travaux ont permis d'aboutir à des résultats assez réconfortants pour une frange non négligeable des bacheliers béninois désireux de faire leurs études en Allemagne.

Le Secrétariat de la Conférence permanente des ministres de la culture, institution allemande en charge de la reconnaissance des diplômés étrangers vient d'autoriser

l'accès direct aux études supérieures en Allemagne pour les titulaires des baccalauréats béninois des séries C, D, E et F.

Cette mesure prend effet à partir du 15 septembre 2010.

En conséquence, les titulaires des baccalauréats C, D, E et F sont dispensés du cours préparatoire Studienkolleg pour leur accès à l'université ou aux écoles supérieures. Il leur faudra, à partir de la rentrée d'hiver 2010, exhiber leur diplôme et la preuve de la maîtrise de la langue allemande (DSH, ou Deutsch als Fremdsprache) pour être admis dans les structures de formation concernées.

Le Studienkolleg leur sera exigé au cas où ceux-ci désireraient faire des études dans des domaines ou spécialités n'ayant pas un lien avec la série du baccalauréat obtenu. Par exemple le titulaire d'un baccalauréat C ou D désireux de faire des études littéraires aura l'obligation de fréquenter le cours préparatoire Studienkolleg requis pour les études littéraires.

Il reste la régularisation des baccalauréats A et B ainsi que des baccalauréats techniques (diplôme de technicien industriel).

L'ambassade poursuivra ardemment les négociations avec ses partenaires allemands afin que le baccalauréat béninois, toutes séries confondues, puisse donner un accès direct aux études supérieures en Allemagne.

En vous priant de procéder à une large diffusion de cette communication, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma cordiale et fraternelle considération.


Isidore BIO
The seal is circular with the text "AMBASSADE DU BENIN A BERLIN" at the top and "AMBASSADEUR" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a palm tree, a sheaf of wheat, and a scale of justice, topped with a crown.